

## SEANCE DU 29 Janvier 2015

L'an deux mille quinze, le 29 janvier à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **LE CLEZIO** Yvon, **PROASKAT** Jean-Luc, **SURY** Pascal

Absents excusés : Mesdames **LAMBERT** Stéphanie et **PINCHOT** Patricia qui ont donné procuration à Monsieur **INGLARD** Laurent et Monsieur **LEFEBVRE** Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur **LE CLEZIO** Yvon

Date de Convocation : 15 janvier 2015

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2015

Date d'affichage du compte rendu : 5 février 2015

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 13 novembre 2014.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler un point à l'ordre du jour : la DM n°1 et d'ajouter deux nouveaux points ; la convention de partenariat de l'Epicerie Solidarité et le transfert de compétences dans le cadre du très haut débit. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Modification du statut du SIEAB (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIEAB, réuni le 13 novembre 2014 à CRILLON a adopté à l'unanimité des délégués présents le projet de modification des statuts présentés par son Président avec l'assentiment du Bureau.

Cette modification statutaire a pour objet de préciser :

- Les compétences liées à l'adduction d'eau potable relevant du budget principal
- Les compétences liées à la défense incendie relevant du budget annexe
- Les limites de l'exercice de celles-ci par le SIEAB

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés et après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité de ces membres présents adopte, sans amendement, les statuts du SIEAB.

### **Programmation de gravillonnage :**

La Communauté de Commune de la Picardie verte, nous propose de recenser dès à présent les routes sur lesquelles nous désirions effectuer des travaux de réparations et de gravillonnage pour cette année dans son courrier du 7 janvier 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux de gravillonnage dont une surface de 600 m<sup>2</sup> pour un budget de 12 000 € environ.

En 2014, le coût de gravillonnage monocouche était de 1.90 € + 0.05 € balayage avant + 0.05 € balayage souple soit 2.00 € HT le m<sup>2</sup>. (Hors reprofilage, pugés et PATA, hors frais d'installation et de signalisation).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les travaux de gravillonnage de cette année.

### **Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : choix de l'entreprise :**

Monsieur Le Maire indique aux membres présents les propositions des entreprises retenues par la commission d'appel d'offre, pour la réalisation des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>PRIX LIMITE HT</b>
<b><u>Lot n°1</u></b> - VRD	ENTREPRISE PREVOST	2318.00 HT	4000.00 €
<b><u>Lot n°2</u></b> MACONNERIE DALLAGE REVETEMENTSDE SOLS	SARL PALMAS	3130.30 € HT	4000.00 €
<b><u>Lot n°3</u></b> CLOISONS MENUISERIES INTERIEURES	SARL PALMAS	3707.60 € HT	5000.00 €
<b><u>Lot n°4</u></b> PLOMBERIE SANITAIRE ELECTRICITE	NON ATTRIBUE		5000.00€
<b><u>Lot n° 5</u></b> PEINTURE	STE SPRID	1443.06 € HT	1500.00€
<b>Montant total</b>		10 598.96 € HT soit	<b>12 718.75 € TTC</b>

Pour le lot n°4 un devis sera demandé auprès des entreprises concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les décisions de la Commission d'appel d'offres et autorise Le Maire à signer tous les marchés à passer avec les entreprises ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

### **Convention de partenariat de l'Épicerie Solidaire :**

Le Centre Social de Grandvilliers/Formerie, gestionnaire de l'épicerie solidarité de la Picardie Verte, représenté par monsieur MASSON Guy agissant en qualité de président propose dans son courrier du 14 janvier 2015, une convention pouvant faire bénéficier chaque usager de ce service d'aide alimentaire et d'accompagnement social.

Après lecture de la convention, Le conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

## **Transfert de compétences dans le cadre du « très haut débit » :**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal du transfert des compétences dans le cadre du très haut débit.

Après en avoir délibéré Le conseil Municipal décide :

- **de confier** à la Communauté de Communes de la Picardie Verte, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

- **de transférer**, en outre, la (les) compétence(s) facultative(s) suivante(s) à la Communauté de Communes de la Picardie Verte :

- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment :

- o l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
- o la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.

- le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

## **Questions diverses :**

Monsieur Le Maire détaille le devis proposé par l'entreprise SERV'OISE, concernant la taille des haies vive autour de l'église.

Le SE60 s'est rendu à la mairie le 19 janvier 2015 pour la mise en souterrain, le plan a été remis à Monsieur le Maire. Une étude de faisabilité sera proposée par le SE60, (à suivre).

Monsieur LE CLEZIO demande si la tondeuse a été commandée, Monsieur le Maire confirme par oui au garage ANDO de Crillon.

Séance levée à : 20h10